



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
3 octobre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 3 octobre 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite porter à votre attention le fait que les forces armées syriennes ont lancé aujourd'hui des tirs d'artillerie contre la localité d'Akçakale située près de la frontière turco-syrienne, faisant cinq morts dans la population civile turque (toutes les victimes sont des femmes ou des enfants), ainsi qu'un certain nombre de blessés graves.

Il s'agit là d'un acte d'agression contre la Turquie de la part de la République arabe syrienne. C'est là aussi une violation flagrante du droit international ainsi qu'une atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

La Turquie demande l'arrêt immédiat de ces violations inadmissibles.

Elle prie le Conseil de sécurité de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à de tels actes d'agression et de veiller à ce que la République arabe syrienne respecte la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de la Turquie.

Je vous serai obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ertuğrul **Apakan**

